



# MAIRIE-INFOS

*La lettre d'information municipale : 2023/17*

*Saint Bonnet de Bellac, le 10 mai 2023*

*Madame, Monsieur,*

*Dans le dernier Mairie Infos paru le 23 Janvier dernier, je portais à votre connaissance le bilan de l'année 2022 et j'esquissais les projets 2023.*

*Aujourd'hui, vous trouverez dans ce Mairie infos numéro 17, le compte rendu du conseil municipal du 20 mars dernier qui a approuvé les comptes 2022, ainsi que le compte rendu du conseil du 12 avril qui a entériné les budgets 2023.*

*Le gros chantier de la mandature, la rénovation de l'église, touche à sa fin et le 18 juin prochain, celle-ci rouvrira ses portes pour le premier Office dans son nouveau cadre.*

*L inauguration officielle pourrait avoir lieu le vendredi 16 juin, selon la disponibilité des personnalités publiques.*

*Vous découvrirez notamment dans ces pages :*

- la présentation de la course cycliste organisée le 10 juin par l'ACAF, (association cyclisme au féminin)*
- un exemple de solidarité avec la marche pour Lylou*
- un article d Alex LE QUERE, sur le méthaniseur du Repaire ; un autre aspect de la transition énergétique.*
- un zoom sur la cérémonie du 8 mai*

*Pour information, le radar qui doit être déplacé du nord du Bourg au niveau du Monument aux Morts devrait être installé courant mai ou au plus tard début juin.*

*Bonne lecture. Bien cordialement.*

*Jean-Claude Boulle*

## **Pour couper court...**

**Aux fausses rumeurs et vrais mensonges.**

**Non le maire n'a pas l'intention de démissionner, d'une part, ni de quitter St Bonnet, d'autre part.**

**Malveillance ou imbécillité ! Quel est l'intérêt de lancer une telle rumeur ?**

**La rumeur est bien fautive, mais celui, celle ou ceux qui l'ont lancée sont bien, eux, de vrais imbéciles.**

# Les travaux du Conseil Municipal du 20 mars

Réuni le 20 mars dernier, le Conseil Municipal a étudié une douzaine de dossiers dont le plus important était l'examen des comptes administratifs de l'année 2022.

Ces comptes relatent toutes les opérations financières effectuées par la commune tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Les comptes de la commune doivent être votés en conformité avec les comptes de gestion tenus par le Trésorier des Finances Publiques qui contrôle les affectations comptables des mouvements financiers et comptabilise ces derniers après avoir vérifié leur légalité.

Après avoir voté lesdits comptes de gestion du Trésorier, le Conseil a examiné plus en détail les comptes de la commune, budget principal et budget annexe de l'assainissement.

Le budget principal de la commune pour 2022 s'est élevé globalement en dépenses à 756 311.46 €, en ce compris le fonctionnement pour 400 445.58 € et l'investissement pour 355 865.88 €.

Les recettes respectives ont produit 520 505.66 € d'une part, 396 369.83 € d'autre part, générant 120 060.08 € d'excédent sur la section de fonctionnement et un excédent de 40 503.95 € dans la section d'investissement.

Le résultat global de l'exercice, y compris les excédents reportés et les réserves, s'est élevé à 364 732.88 € couvrant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 164 138.39 € et permettant ainsi de financer le remboursement de l'annuité des emprunts en capital de 42 285.07 €.

L'excédent cumulé reporté pour 2023 s'élève donc à 220 758.44 €.

La commune a emprunté 150 000 € répartis entre un prêt de 100 000€ remboursable en 20 ans et un prêt relais de 50 000 € qui sera remboursé cette année avec le produit du reversement fonds de compensation de la TVA (remboursement à hauteur de 80% de la TVA payée par la commune en 2021). Les résultats financiers de l'exercice confirment la bonne gestion des finances communales.

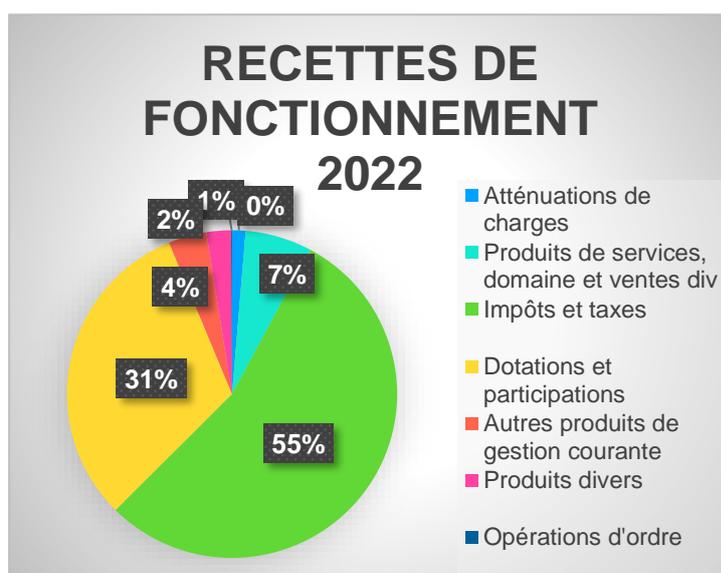
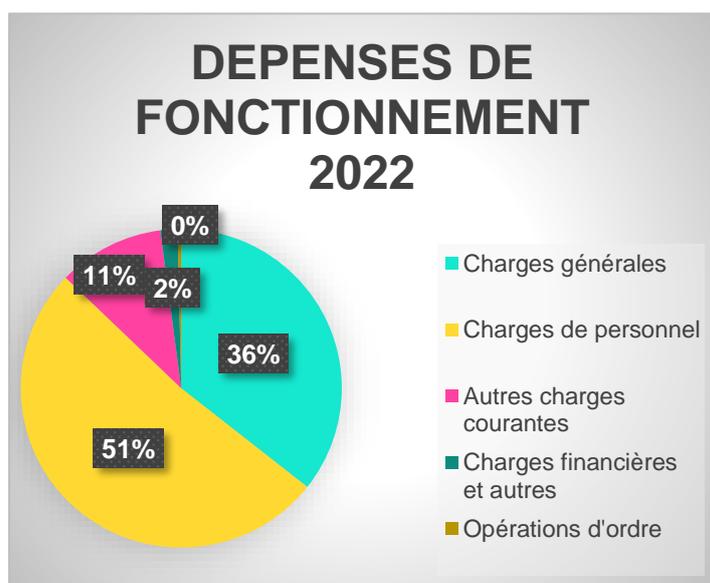
Le budget annexe de l'assainissement s'est élevé globalement à 38 150.10 € en dépenses et 73 177.11 € en recettes y compris les excédents de clôture reportés.

Il présente ainsi pour l'exercice 2022, un excédent de fonctionnement de 32 111 € et un excédent d'investissement de 2 916.01 €.

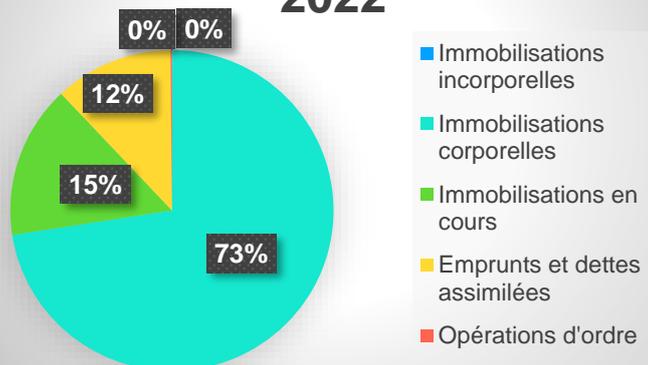
- Vote des subventions 2023 aux associations.
- Rénovation de l'église : actualisation des coûts des travaux complémentaires pour un total de 32 452,75 € HT, renouvellement de la demande de subvention actualisée auprès du Conseil Départemental. Adopté à l'unanimité
- Personnel : convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne – Adopté à l'unanimité
- Communauté de communes du Haut Limousin en Marche : Adhésion au dispositif ECOFINANCE – Adopté à l'unanimité
- Logement porte gauche salle polyvalente : loyer fixé à 330 € à compter du 21 mars 2023. Adopté à l'unanimité
- Extension du parc d'activités de la Croisière : avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension – Adopté à l'unanimité
- Restauration statuaire de l'église : le conseil municipal donne son accord
- BMPAH : désigne Bénédicte PEYRET MOREAU représentante du 3<sup>ème</sup> âge.

## Informations du Maire au Conseil Municipal :

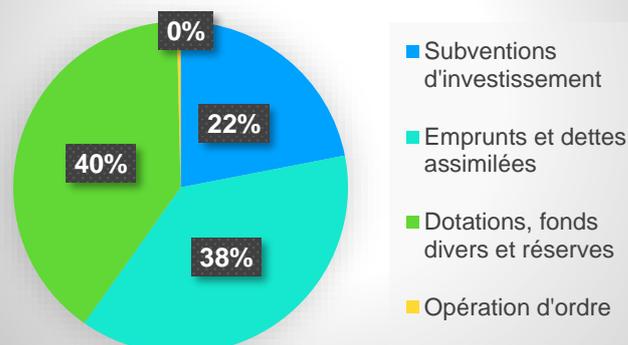
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : SAS « ENERGIE SAINT-BARBANT ». 4 éoliennes à St Barbant, le conseil prend acte de l'arrêté préfectoral.
- 
- Local commercial de la rue des Tilleuls : contrat signé le 9 décembre 2022 avec Mme Laetitia LEVEQUE pour une mise à disposition gratuite du local pour une durée de six mois ainsi que l'eau et l'électricité. Il faudra fixer le prix du loyer qui s'appliquera à l'issue des 6 mois.
- La Poste :  
Loi 3DS : chaque commune a l'obligation de créer sa Base Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale. Convention avec la Poste : coût 660 €.
- Eglise : Coût estimatif des travaux 330 000 € HT non compris la restauration des statues. Inauguration envisagée pour le 17 juin 2023. Organisation d'un concert à cette occasion.
- Energies :  
La commune est lauréate au dispositif ACTE MERISIER mis en place par le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) pour réaliser une étude sur le bâtiment école/mairie  
Une étude va également être faite par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) pour des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- SAINT BONNET DE BELLAC ENERGIES : PC 087 139 23A5470  
La DDT demande l'avis du maire sur le permis de construire et notamment en ce qui concerne l'aliénation du chemin rural. Avis favorable
- Ukraine : la commune a fait l'acquisition de 2 générateurs qui ont été expédiés en Ukraine par l'intermédiaire de l'ONG Doc4Ukraine Limousin dont Mme Isabelle MARAIS est déléguée.



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022



## Les travaux du Conseil Municipal du 12 avril

Réuni le 12 avril dernier, le Conseil Municipal a examiné un certain nombre de dossiers dont le budget principal de la commune pour 2023.

### La fixation du taux des taxes :

Taxes foncières sur le bâti et taxes foncières sur le non bâti, taxes d'habitation sur les résidences secondaires 14,92 %. Compte tenu de la bonne santé financière de la commune et dans un contexte économique difficile, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui demeurent **inchangés depuis 2018**.

Lesdits taux sont de 37,81% pour la TFB et 65,46% pour la TFNB.

Subvention exceptionnelle : compte tenu des difficultés financières rencontrées par la SPA pour le financement de sa fourrière, le conseil municipal décide d'octroyer en 2023 une subvention exceptionnelle de 250 € à la Société Protectrice des Animaux.

De ce fait les subventions 2023 s'élèvent à 5 650 € y compris les subventions exceptionnelles de 250 € à la SPA et 400 € à Gartempe et Tradition, l'association qui organise les activités des ostensions pour 3 communes.

Loyer commercial : après les 6 mois de mise à disposition gratuite, le conseil municipal fixe à 150 € mensuel le loyer du local commercial (dépôt de pain épicerie). Par ailleurs, au terme de ce délai l'électricité et l'eau seront à la charge des locataires.

## Le budget principal

La section de fonctionnement s'élève à 714 119 €

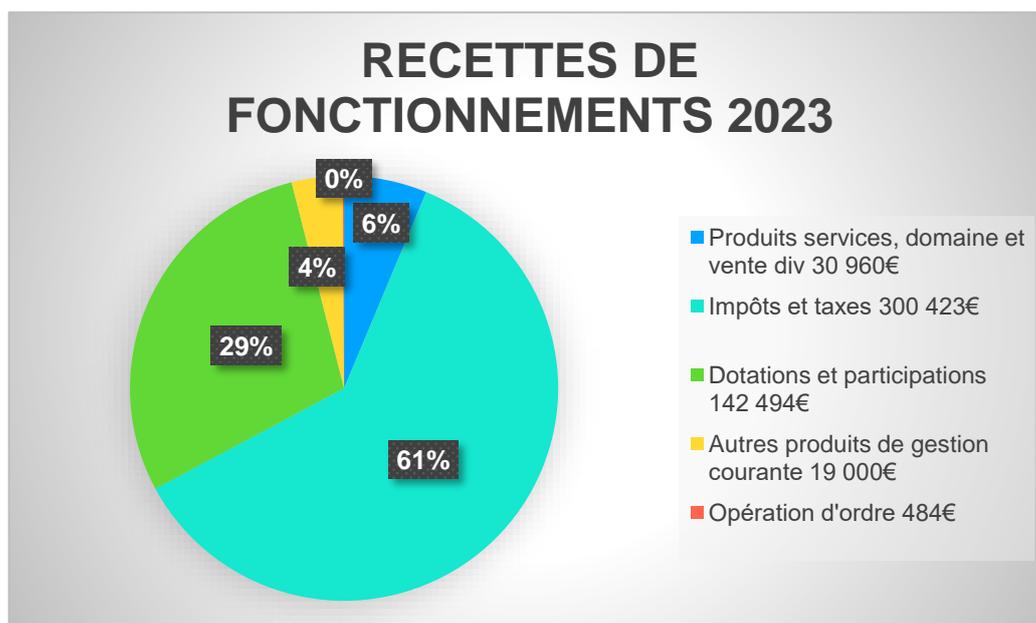
Les frais de personnel s'établissent à 202 418 € et représentent 28,35 % des dépenses.

Les charges à caractère général et de gestion courante sont de 198 851 €, soit 27,85 %.

Les intérêts d'emprunt, 7 960 €, représentent 1,11 % des dépenses de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement, l'autofinancement, s'élèvera cette année à 130 371 €.

30 600 € ont été inscrits pour couvrir d'éventuelles dépenses imprévues et nos prévisions de réserves se situent à 142 579 €.



La section d'investissement s'élève à 436 056 €

**Les dépenses** d'équipement prévues et le remboursement des emprunts :

- 12 000 € acquisition d'une licence IV (report 2022)
- 1 000 € acquisition d'un terrain pour l'extension future du cimetière (report 2022)
- 11 000 € provision pour travaux d'aménagement du terrain (ex grange) (report 2022)
- 53 500 €, travaux à la chapelle (1 500 €) et à l'église (52 000 €)
- 2 600 € installation de volets au logement 17 de la rue des Tilleuls
- 37 440 € renforcement du réseau électrique à Bel Air, les Cros, Chez le Bayle et Chez Pailler
- 3 400 € achat d'un fourneau pour la cantine
- 1 900 € achats de divers matériels
- 1 600 € achat d'un ordinateur et dimo
- 600 € achat de 2 générateurs pour envoi en l'Ukraine
- 34 800 € réfection route de la Nigonnerie et chez Patois
- 52 800 € achat d'un tracteur
- Le remboursement des emprunts en capital 73 727 € dont 30 000 € de crédit relais.

**Les recettes** comprennent :

- 63 470 € de subventions du Département et de l'Etat
- 40 000 € d'emprunt
- 55 900 € de reversement de TVA
- 67 445 € d'excédent de fonctionnement versé à l'investissement sur l'exercice 2022
- 130 371 € de prévision de versement d'excédent de fonctionnement 2023
- 1 340 € d'opérations de transfert (amortissements)

## Le budget d'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 56 818 €.

La section d'investissement s'équilibre à 18 577 €.

## L'atelier de nettoyage

C'est le 25 février dernier que s'est tenu un « nouvel arban » au service de notre église ; il s'agissait de procéder au nettoyage des statues, chemin de croix et autres éléments.

Le garage de Bénédicte accueillait donc ce samedi matin un groupe de volontaires dotés de chiffons, brosses à dents, soufflettes pour un travail minutieux mais ô combien intéressant ; c'est en effet la première fois que chacune et chacun découvrait d'aussi près ces objets sacrés, patrimoine commun de notre communauté.

Toute la matinée, Lydie, Marie-Christine, Ariane, Ginou, Bénédicte, Josy, Annie, Mireille, épaulées par Alain, François, Adrien, Jean-Claude, s'activèrent pour redonner un certain lustre à St Joseph, Marie, Ste Radegonde, Ste Bernadette, au Christ en croix, à Jeanne d'Arc....

Après le dégrassage, il apparaissait que le temps avait fait son œuvre, les statues dans leur majorité présentent des ébréchures, des couleurs passées.

Elles méritent, à l'instar de notre église et de ses vitraux, d'être restaurées pour affronter les décades voire les siècles à venir, c'est ce que le conseil municipal vient de décider le lundi 20 mars dernier.



FONDATION  
  
DU PATRIMOINE

► **JE DONNE !**

Pour la restauration des  
**Monuments religieux  
de Saint-Bonnet-de-Bellac**  
HAUTE-VIENNE (87)

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation ([www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)).



## Une date à retenir, le 10 juin 2023

C'est, en effet, le 10 juin 2023 que se déroulera, à Saint Bonnet, la première édition de la Baywa.r.e classique féminine.

En réalité, ce sont deux courses qui auront lieu et constitueront la quatrième manche de la coupe de France Dames élite.

La première course (départ 9 h) réunira 120 des meilleures coureuses « amateur » de la deuxième division nationale.

La deuxième course (départ 13h30) réunira 80 coureuses des huit équipes de la 1ère division nationale, ainsi que des professionnelles.

Ces jeunes femmes parcourront 105 km.

Parties de Saint Bonnet, elles traverseront Saint Barbant, Saint Martial, Mézières, Nouic, Blond, Bellac, Peyrat, la Croix, Saint-Ouen, le Dorat, Oradour Saint Genest, Thiat, Darnac et Saint Bonnet, puis termineront leur parcours en faisant 2 tours de circuit par St Bonnet et St Sornin.

Ce sera la première fois que le département de la Haute-Vienne accueillera des épreuves cyclistes féminines de ce niveau. Et ce sera à St Bonnet !



## Courir pour Lylou : 18 mai 2023

Lylou est une petite fille de 5 ans atteinte d'agénésie, malformation de la main gauche.

Cette maladie concerne les enfants nés avec des malformations ou amputations des membres à la naissance.

Le père de Lylou, Thierry BERNARD, originaire de Mézières organise le 18 mai prochain une course pédestre de 100 km au profit de l'Association d'Etude et d'Aide aux Enfants Amputés (ASSEDEA).

Cette course passera à St Bonnet vers 8h du matin où une collation sera offerte à la salle polyvalente par la municipalité à Thierry BERNARD et ses accompagnants. Chaque personne qui le souhaite peut effectuer une partie du parcours en marche, vélo ou rollers. Ledit circuit passera par Bussière-Boffy, Gajoubert, St Barbant, St Martial, St Bonnet, la Croix sur Gartempe, Peyrat de Bellac, Bellac, Blond, Vaulry, Cieux, Montrol-Sénard, Mortemart, Nouic et Mézières.

Une tombola est organisée pour l'association (ASSEDEA) et des tickets sont en vente à la mairie (2€ les 3 tickets, 5€ les 10 tickets).

# UNITE DE METHANISATION BIOENERGIES 123

## ZONE ARTISANALE DU REPAIRE SUD



### **PRODUIRE DE L'ENERGIE RENOUVELABLE AVEC DE LA BIOMASSE AGRICOLE : UN PROJET DE TERRITOIRE**

1) L'origine du projet : les constats de la situation et du potentiel des exploitations de notre région

Conscients que le secteur agricole sera incontournable dans la transition énergétique annoncée, 25 exploitations du nord du département se sont regroupées pour relever les défis qui s'annoncent en termes climatique, environnemental et économiques.

Les agriculteurs concernés par le projet de la SAS BIONERGIES 123, sont pour la plupart éleveurs, et subissent de plein fouet les difficultés liées au secteur de l'élevage : difficultés économiques bien sûr, mais également le sentiment d'isolement dans une société de consommation qui les contraints de plus en plus (normes délirantes, acceptation sociétale qui se dégrade...). Ce projet qui utilise exclusivement des ressources agricoles (effluents d'élevage et biomasse végétale) offre de nouvelles perspectives de diversification aux exploitants agricoles impliqués et recrée du lien grâce à la mutualisation des moyens qui sont mis en œuvre.

Aujourd'hui 20% des énergies renouvelables sont produites par des agriculteurs et ce chiffre va beaucoup augmenter dans les années à venir.

En effet, et dans le domaine de la production de biométhane qui nous concerne, il est possible de produire de la biomasse végétale méthanogène sans nuire à l'alimentation humaine et animale. Ceci peut se faire en respectant le Code de l'Environnement, les nouvelles directives RED II et les décrets cultures qui imposent des règles très strictes sur l'incorporation des cultures principales (15% maximum du tonnage brut).

L'utilisation intelligente des cultures à vocation énergétiques (CIVES), permet de fournir à plus de 85% les besoins de l'unité. Afin de rassurer une partie de la population inquiète de la concurrence possible avec des cultures dédiées à l'alimentation humaine ou animale, il faut rappeler que :

- Aucune exploitation ne peut être dédiée en totalité à l'approvisionnement du méthaniseur. Ceci est lié aux règles citées ci-dessus et à la possibilité de livrer de la biomasse végétale en proportion du capital social souscrit par chaque apporteur.
- Nous nous trouvons dans une zone du département, où l'on observe une déprise agricole importante. Ce sont plusieurs milliers d'hectares qui sont laissés à l'abandon et voués à la friche, parce que leur exploitation avec des cultures de vente traditionnelles (colza, blé, maïs...) ou de l'élevage, ne permet pas d'obtenir la rentabilité nécessaire à une installation ou à un agrandissement. Cependant, une partie de ces terrains, pourrait être maintenue en situation de produire grâce à cette diversification proposée

- Le potentiel de nos terrains et le savoir-faire de nos éleveurs nous permettent de produire les intrants nécessaires à l'unité. Pour autant nous ne sommes pas capables de produire du blé à 100 quintaux hectares, du maïs à 140 quintaux en comparaison avec les régions de grandes cultures
- Nous sommes capables de produire de la viande rouge, bovine et ovine, mais la consommation baisse et cela fait quarante ans que les prix payés aux éleveurs ne sont pas rémunérateurs. De fait, le nombre d'éleveurs baisse inéluctablement. Cette situation n'est pas de la responsabilité de la méthanisation tout juste naissante.

Faisons donc ce que nous savons faire en diversifiant nos productions grâce aux CIVES.

En les transformant en gaz vert injecté dans le réseau de transport, nous mettons cette énergie à la disposition du plus grand nombre, tout en renforçant la résilience des exploitations.

## II) Les atouts et les objectifs

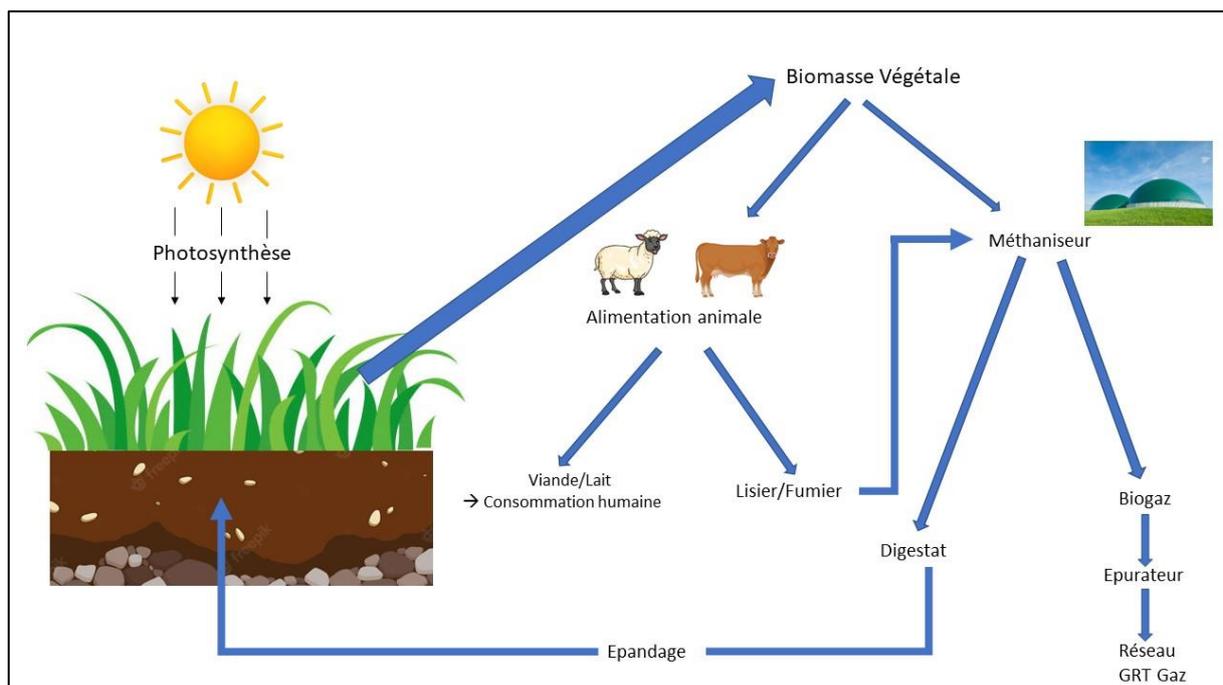
La méthanisation agricole avec injection dans le réseau :

- Production non intermittente : injection toute l'année de l'équivalent des besoins en énergie de 7 à 8 000 foyers
- Prix du gaz au tarif réglementé sur 15 ans (actuellement moins cher que le gaz fossile)
- Basée sur la production de CIVES d'hiver et d'été, elle permet l'occupation des sols agricoles toute l'année, et limite ainsi l'érosion, le lessivage et le salissement. Ces cultures intermédiaires « agressives » ne nécessitent pas ou peu de produits phytosanitaires (exemple : seigle fourrager d'hiver sans désherbage, ni fongicide ou insecticide.)
- Le bilan énergétique est très favorable : 95% de l'énergie primaire produite dans les digesteurs est injectée dans le réseau ; à comparer aux 35 à 40% dans le cadre d'une cogénération ne valorisant pas la chaleur du moteur
- La culture des CIVES et leur utilisation en méthanisation (incluant le transport) permet d'économiser le rejet de 2 kg de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) /m<sup>3</sup> de biométhane produit par rapport à la consommation de gaz fossile (sources ADEME et GRDF). De plus, pendant leur croissance, grâce à la photosynthèse, les plantes stockent du carbone dans le sol (système racinaire et chaumes).

Le bilan en termes de lutte contre le réchauffement climatique est donc très favorable et ne peut être contesté.

## III) Les moyens et la réalisation

L'importance des moyens humains apportés par le travail en commun et la mutualisation des coûts sont les piliers du projet. Conscients que le fonctionnement d'une telle unité est exigeant en compétences et main d'œuvre formée, les agriculteurs ont dimensionné celle-ci pour justifier l'emploi de deux opérateurs et d'un cadre. Le responsable de l'unité est également chargé de l'appui technique auprès des agriculteurs.



Plusieurs étapes :

- 1) récoltes des matières végétales et stockage sur site (8 à 10 mois) pour sécuriser le fonctionnement



- 2) incorporation dans les digesteurs où la fermentation en absence d'oxygène produit le biogaz



- 3) épuration du biogaz et injection du biométhane obtenu dans le réseau





Quelques chiffres :

70 tonnes à 80 tonnes d'intrants par jour (matière végétale, fumier, lisier, lactosérum, déchets de céréales)  
270m<sup>3</sup> de biométhane injectée par heure

#### IV) Bilan

Après plusieurs années de démarches administratives dans le cadre d'une réglementation extrêmement contraignante (permis de construire, autorisation d'exploiter ICPE, agrément sanitaire, raccordement sur le réseau ...), après deux années de travaux, la réalisation est presque achevée (il reste quelques finitions qui n'empêchent pas de produire).

Malgré les difficultés nombreuses rencontrées, en particulier liées à la crise sanitaire, l'unité fonctionne depuis un an et montre à tous les visiteurs déjà reçus sur le site que nous respectons tous nos engagements en matière d'impacts environnementaux.

En conclusion, le projet Bioénergies 123 sur le site de PEYRAT DE BELLAC, c'est :

- 2.4 millions de m<sup>3</sup> de biométhane produits par an
- 4 800 tonnes de gaz carbonique dont on évite le rejet chaque année
- Processus biologique de méthanisation complètement naturel (aucun additif chimique)
- Une baisse de la quantité de produits phytosanitaires
- Economie importante d'utilisation d'engrais chimique grâce à la valorisation du digestat
- Maintien du potentiel agronomique de nos sols par retour de la matière organique du digestat (utilisable en agriculture biologique)
- 3 emplois directs créés, sans compter les emplois indirects

Pour information, le site de PEYRAT DE BELLAC est le premier des 3 unités de méthanisation identiques portées par Bioénergies 123. Le deuxième site situé à AZAT LE RIS vient d'entrer en fonctionnement et le troisième situé à VATAN (36) est en début de construction.

Remerciements :

La réalisation de ce projet ambitieux pour les agriculteurs et le territoire a été grandement facilitée par le soutien d'élus au sein de la communauté de communes, de nombreuses municipalités, et de la Région. Nous tenons à les remercier ainsi que tous ceux qui individuellement nous ont confortés dans l'accomplissement de cette entreprise.

## *Une belle cérémonie du 8 mai*



Tous les 7 ans, pour les Ostensions, la garde ostentionnaire des 3 communes réunies à cette occasion : la Croix sur Gartempe, St Sornin la Marche et St Bonnet de Bellac, nous fait le plaisir et l'honneur de participer à notre cérémonie et d'en rehausser la tenue.

En préambule à la cérémonie officielle le maire remerciait la garde de sa présence à chaque période septennale, ainsi que ses collègues maires de la Croix, Alain PAILLER et St Sornin, Michel PIVETEAU, présents à St Bonnet.

Par ailleurs, le maire faisait observer une minute de silence et prononçait quelques mots en hommage à Roger PEYRAUD, ancien combattant d'Algérie, disparu il y a quelques jours, qui ne manquait jamais nos manifestations patriotiques.

2 gerbes étaient déposées respectivement par Moise MOREAU au nom des anciens combattants et Joël DECHATRE, conseiller délégué, au nom de la municipalité.

Une marseillaise clôturait cette manifestation avant qu'un vin d'honneur soit servi à la salle polyvalente à tous les participants.

